



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 avril 2018

Communiqué sur le Projet Régional de Santé (PRS)

Des médias locaux indiquent que le Projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire est « *refusé en bloc* » et « *semble faire l'unanimité contre lui* ». L'ARS Centre-Val de Loire s'étonne de tels propos, qui ne correspondent en rien à la réalité et d'affirmations pour lesquelles la presse locale n'a pas cherché à obtenir des informations de l'ARS.

L'ARS Centre-Val de Loire rappelle que le PRS a fait l'objet **d'une large co-construction**, conduite sur l'année 2017, associant des **centaines de personnes** dans des groupes de travail et une consultation citoyenne qui a permis de réceptionner plus de **8000 réponses**.

Un réel travail de fond a été mené au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et d'une instance spécifique à laquelle faisaient partie : le Président et les vice-Présidents de la CRSA, le Conseil régional, les six Conseils départementaux, deux représentants des Maires, l'Assurance maladie, le SGAR, le Collégium santé et l'Espace Ethique Régional.

Au-delà de l'avis du CESER, **plusieurs avis favorables ont d'ores et déjà été émis** par :

- le Conseil de surveillance de l'ARS, (12 mars), à l'unanimité ;
- la CRSA, à la quasi-unanimité (28 mars). La CRSA a accompagné son avis de propositions complémentaires qui sont à l'étude, et que l'ARS prendra largement en compte dans la version définitive du projet ;
- le Conseil départemental de Loir-et-Cher ;
- les Conseils départementaux de la Citoyenneté et de l'autonomie de Loir-et-Cher et du Loiret

D'autres avis sont attendus au cours des semaines à venir.

Si le CESER a émis hier un avis négatif sur le PRS – **avis uniquement consultatif** – celui-ci repose sur des considérations inexactes, concernant notamment les MSP.

Le PRS ne pose aucune contrainte et aucun handicap supplémentaire pour la création d'une MSP mais indique que « ***l'objectif est de s'approcher*** de MSP composées d'au moins 10 professionnels de santé avec a minima 4 Equivalents temps plein (ETP) de médecins généralistes et 4 ETP de paramédicaux dont au moins 2 Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) ».

Ces éléments sont donc des **objectifs et des préconisations** qui correspondent exactement à ce qui est **déjà inscrit dans le cahier des charges des Contrats de Plan signés entre l'Etat et la Région** : « ***la MSP doit proposer a minima un noyau dur de 2 médecins et 2 paramédicaux (dont 1 infirmier), avec l'objectif de tendre vers un socle de 4/5 médecins et 3/4 paramédicaux dont 1 masseur-kinésithérapeute*** ».

Le PRS ne modifie donc en rien les conditions de création d'une MSP mais rappelle les objectifs visant à implanter sur le territoire régional des structures pérennes et efficaces. Ces objectifs correspondent en outre aux attentes des jeunes médecins eux-mêmes. Rien n'empêchera donc demain la signature de CPER entre l'Etat et la Région pour la création de MPS de taille diverse.

Pour rappel, **73 MSP** sont actuellement ouvertes en région Centre-Val de Loire et **10 sont en projet**^[1]. L'ARS Centre-Val de Loire entend poursuivre activement l'accompagnement des projets portés sur les territoires, afin d'atteindre l'objectif de 125 MSP d'ici 2022.

^[1] L'ARS Centre-Val de Loire accompagne actuellement 17 projets, dont 10 seulement sont à ce jour inscrits au CPER.

Retrouvez sur le site Internet de l'ARS Centre-Val de Loire l'intégralité du Projet régional de santé qui est en consultation.

Contact :

Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse
Tél. : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17- ars-centre-presse@ars.sante.fr